Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_196-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE PROVENCE VERDON agglomération

C_2020_196

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans l'Auditorium de la Dracénie, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	64

Objet de la délibération:
Rapport sur la mutualisation 2019

PRÉSENTS :
Richard STRAMBIO, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Bernard CHILINI, Nathalie GONZALES, Daniel MARIA, Alain CAYMARIS, Serge BALDECCHI, Raymond GRAS, Hugues MARTIN, Albert DAVID, Christophe CARRIERE, Karine ALSTERS, Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR, Nathalie PEREZ-LEROUX, Nadine DECARLIS, Alain BARALE, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Georges ROUVIER, Christine PREMOSELLI, Cédric DUBOIS, Danielle ADOUX-COPIN, Stella ACCIARI, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, René DIES, Guillaume DJENDEREDJIAN, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Sylvie FRANCIN, François GIBAUD, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Marie-José MAUREL, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Olivier POMMERET, Philippe ROUX, Régis ROUX, Jean-Pierre SOUZA, Marie-Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Michel PONTE pouvoir à Sophie DUFOUR, Nicolas DATCHY pouvoir à Nathalie GONZALES, Jean FOURISCOT pouvoir à Richard STRAMBIO, Grégory LOEW pouvoir à Hugues BONNET, Jean-Bernard MIGLIOLI pouvoir à Christine VILLELONGUE

ABSENT(S) :
Thierry PESCE, Philippe SCHRECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MARIA

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_196-DE

Par délibération communautaire n°2015-137 du 17 décembre 2015, Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et ses communes membres ont adopté un schéma de mutualisation des services, présentant un catalogue d'offre de services alimenté par les réflexions et sollicitations, recensés par le groupe de travail « mutualisation » mené tout au long de l'année 2015.

Ce catalogue d'offre de services, ainsi élaboré, comporte trois axes traduisant une progression dans le processus d'intégration communautaire :

- Axe 1 : L'Intercommunalité et les communes partagent de l'information et des connaissances.
- Axe 2 : L'Intercommunalité et les communes mobilisent de l'ingénierie et proposent des services.
- Axe 3 : L'Intercommunalité et les communes créent des services communs.

Trois enjeux forts ont constitué le fil conducteur de cette démarche :

- La qualité : Il convient au travers de la mutualisation de maintenir et optimiser la qualité du service rendu aux usagers.
- L'efficience : Les mutualisations vont permettre de développer, diversifier l'offre de services et de rendre le fonctionnement de tous les services plus efficace.
- La proximité : Les mutualisations doivent préserver les services de proximité indispensables à la qualité de vie des habitants et à l'attractivité des communes.

Chaque année, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le schéma de mutualisation doit faire l'objet d'une évaluation et donne lieu à une communication sur l'état d'avancement, par le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au Conseil d'agglomération.

Cette évaluation établit un bilan qualitatif et quantitatif. Elle vise aussi à proposer des évolutions envisageables pour améliorer le fonctionnement et l'étendre à plusieurs communes.

Ce rapport présente également un état exhaustif de l'ensemble des actions conduites dans le cadre du schéma de mutualisation des services entre l'intercommunalité et les communes.

En 2019, les actions et organisations mutualisées se sont développées au gré des besoins manifestés et projets mis en œuvre par DPVa ou les Communes (cf. tableau en annexe), empruntant le plus souvent des formes juridiques souples pour une mise en œuvre facilitée et réactive.

Pour produire ce bilan, mais aussi afin de valoriser l'accompagnement régulier apporté aux communes et mieux informer les usagers dans le cadre du rapport d'activités 2019, un recensement exhaustif est réalisé quant à l'état d'avancement des actions mutualisées en 2019, qu'elles soient, ou pas, prévues dans le schéma.

Le tableau également joint vise ainsi à collecter les informations :

- sur les actions formelles (prévues au schéma) ou informelles (non inscrites dans le schéma) lancées au sein de chaque direction et des services en 2019,
- sur les actions que les services ou directions envisagent ou sont en cours de lancement.

Envoyé en préfecture le 17/12/2020
Reçu en préfecture le 17/12/2020
Affiché le 17/12/2020
ID : 083-248300493-20201214-C_2020_196-DE

Pour ce faire, le tableau se compose des colonnes visant à identifier le service référent, l'objet de la mutualisation, l'outil de mutualisation utilisé, les échéances de réalisation de l'action, et les informations liées à sa validation.

L'année 2019 a été marquée par mise en œuvre de deux services communs dans les domaines des Finances et des Ressources Humaines, avec les communes des Arcs-sur-Argens et de Châteaudouble. Les services communs concourent à l'optimisation de la gestion des ressources en vue de rationaliser les dépenses, et de maintenir un niveau de service public de qualité à moindre coût, permettant ainsi d'élever le niveau de performance de l'organisation des administrations locales. Cette mutualisation contribuera également à renforcer les contributions de DPVa auprès de ses communes.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte « Administration générale et communication - Modernisation de l'action publique et relations citoyennes » réunie le 25 novembre 2020, le Conseil d'agglomération :

- prend acte de la présentation du rapport des actions mutualisées en 2019.

Richard STRAMBIO

Signé électroniquement par : Richard Strambio
Date de signature : 16/12/2020
Qualité : Président de Dracénie Provence Verdon agglomération



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.